



BUREAU

REUNION DU MARDI 23 AOUT

Procès-Verbal N°569

Présents : MM. Boulord, Giroud-Garampon, Mallet, Truwant,

En visioconférence : MM. Montmayeur, Vachetta

Excusés : MM. Ciceron, Sozet

.....

Championnat D4 : Le nombre d'équipes engagées est de 48 soit 4 poules de 12.

Considérant que l'article 21-2-4 impose 5 poules dans ce niveau le bureau demande à la commission sportive la mise en place de 5 poules de 11 équipes pour la saison 2022-2023.

Courrier du club de Vallée du Guiers :

Demande de modifier le niveau de leur équipe senior inscrite en D2 en l'intégrant au niveau inférieur D3.

Afin de garder un équilibre dans la composition des poules D2 et D3, le bureau enregistre la descente de Vallée du Guiers en D3 et demande à la commission sportive de procéder à son remplacement en D2.